



MAIRIE
DE
FRÉGOUVILLE
32490

République Française

Conseil municipal
Du Lundi 05 Décembre 2022 à 20h30

Présent : M. Nicolas Péres, M. Nicolas Bayonne, M. Bernard Caubet, Mme Pascale Cuvillier, M. Jean-Claude Darolles, M. Florian Dupoux, M. Charly Dessolas, Marlène Aries, Mr Eric Aries.

Daldosso Michel, arrivé à 21h05, n'a pas participé au vote de l'approbation du compte rendu, des frais de scolarité pour une élève de Monferran-Savès et n'a pas participé non plus à la convention de reversement de la taxe d'aménagement perçue par la commune de Frégouville à la communauté de communes de la Gascogne toulousaine (terrain de rugby)

Absent : Pinarel Cynthia

Secrétaire de séance : Eric Aries

Ordre du jour

- **Approbation du dernier compte rendu**
- **Délibération : Frais de scolarité pour une élève de Monferran Savès**
- **Délibération : Convention de reversement de la taxe d'aménagement perçue par la commune de Frégouville à la communauté de communes Gascogne Toulousaine (terrain de rugby)**
- **Délibération pour l'indemnisation des heures supplémentaires et/ou complémentaire**
- **Délibération : Mutuelle et prévoyance pour les agents.**
- **Délibération : Mise en place du CNAS selon l'action sociale.**
- **Projet de déplacement des panneaux d'entrée et de sortie du village sur la RD 243 suite à des demandes de riverains**
- **Point sur le projet d'enfouissement des lignes (budget 2023)**
- **Organisation des vœux : Dimanche 15 Janvier**
- **Recensement de la population**
- **Licence IV**
- **Questions Diverses**
- **Approbation du dernier compte rendu**

Après consultation du conseil, le compte rendu du Lundi 26 septembre a été approuvé à l'unanimité des présents au moment du vote.

- **Délibération : Frais de scolarité pour une élève de Monferran-Savès**

Une élève a été retirée de l'école de Frégouville, après accord de l'académie et de la directrice de l'école, et placé à l'école de Monferran-Savès. De ce fait, la commune de Monferran-Savès nous réclame la somme de 1022.67€ pour frais de scolarité. Etant donné que nos frais de scolarité sur le regroupement de Frégouville/ Maurens sont à peu près du même ordre financier, M le maire nous demande d'approuver ce paiement.

Votants	Pour	Contre	Abstention
9	9	0	0

- **Délibération : Convention de reversement de la taxe d'aménagement perçue par la commune de Frégouville à la communauté de communes Gascogne Toulousaine (terrain de rugby)**

Suite à l'article 109 de la loi de finances pour 2022, le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal devient obligatoire. Il indique en effet que si la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI est obligatoire.

Après débat au niveau du conseil, M Le Maire nous demande de voter pour une réversion de 1% basée sur le paiement de la taxe d'aménagement perçue en 2021 (environ 4000€).

Le résultat du vote est le suivant :

Votants	Pour	Contre	Abstention
9	6	2	1

La délibération est adoptée avec 6 voix

- **Délibération pour l'indemnisation des heures supplémentaires et/ou complémentaires**

Vu le décret N° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet.

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

- Pour les agents à temps non complet avec un cycle annuel, les heures effectuées, au-delà de la durée légale annuelle de travail (1607h) ; les heures effectuées en deçà de cette durée sont considérées comme heures Complémentaires
- Soit : les heures complémentaires sont rémunérées sur la base d'une heure de travail normal (traitement brut mensuel d'un temps complet, correspondant à l'indice majoré avec éventuellement NBI) détenu par l'agent divisé par 151.67).
- Option choisie par le conseil :

Le taux de majoration des heures supplémentaires est de 10% pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet et de 25% pour les heures suivantes.

Le conseil vote à l'unanimité cette délibération

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

- **Délibération : Mutuelle et prévoyance pour les agents**

Les collectivités territoriales peuvent verser une aide à leurs agents qui souscrivent à un contrat de protection sociale complémentaire. Après lecture, par Mr le maire, de la délibération deux montants de financement sont proposés :

Un montant de 15€ et un montant de 20€.

Le résultat du vote a été le suivant :

Pour le montant de 15€ : 2 voix

Pour le montant de 20€ : 7 voix

Abstention : 1 voix

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	7	2	1

La délibération est adoptée avec 7 voix pour un montant de 20€ par agent.

- **Délibération : mise en place du CNAS selon l'action sociale**

Cette délibération a été reportée à une prochaine réunion suite à un manque d'information sur le coût de la cotisation, notamment pour les agents n'effectuant pas le même nombre d'heures de travail. Cette cotisation serait de 212€ par agent. M le maire va se renseigner sur le montant de cette dernière qui pourrait être moindre pour les agents faisant moins d'heures de travail.

- **Projet de déplacement des panneaux d'entrée et de sortie du village sur la RD 243 suite à des demandes de riverains**

Des riverains habitants proches de la RD 243, ont fait une demande à M le maire afin de déplacer le panneau de sortie d'agglomération. Actuellement en place sur cette même route, proche du croisement de sortie du village, ce panneau sera placé au niveau des habitations d'En Soes. Aujourd'hui cette route est limitée à 70 Km/h du niveau d'En Soes jusqu'à l'entrée d'agglomération. Ce projet est compliqué à mettre en œuvre car la RD 243 appartient au conseil départemental. De plus, nous nous posons la question de savoir si un panneau à 50 Km/h va vraiment faire ralentir les automobilistes habitués à passer tous les jours au même endroit. Nous comprenons les riverains de cette route qui amènent leurs enfants soit en promenade ou soit à l'école à pied. M le maire va contacter le conseil départemental pour avoir leur ressenti sur ce projet et leur approbation.

- **Point sur le projet d'enfouissement des lignes (budget 2023)**

Prochainement, sur la rue du stade, toutes les lignes téléphoniques et d'Enedis seront enterrées. La Barousse va en profiter pour refaire les conduites qui alimentent les habitations proches de cette rue. M Dessolas nous fait part d'une rencontre avec les services de la Barousse pour alimenter en eau une

vanne gros débit pour la défense incendie au niveau du croisement situé à la vierge. Ils profiteraient de l'ouverture de la tranchée pour la pose de tous les câbles téléphoniques et d'Enedis pour poser une conduite sur 160 mètres à leur charge et il resterait à la commune environ 60 mètres à charge. Une demande de subvention (DETR) sera demandée dès que le devis nous sera proposé par le Barrouse. Une réunion sera programmée pour prendre une délibération sur ce projet.

Un autre projet pour la défense incendie, sur la RD 243, a été débattu. La vanne gros débit serait placée entre chez M Dessolas et chez Mme Pinarel pour desservir tous les riverains. Elle serait financée en partie par Mrs Idrac, et Prues qui ont été avertis. Pour l'un, au moment de la vente des terrains et pour l'autre, dans le permis de construire, leur obligation de prévoir une ressource en eau. Les futures constructions pourraient aussi venir contribuer au financement.

Un autre projet de défense incendie est prévu au bout du chemin de Mailholes, route de Cazaux-savès/Maurens. Cette vanne couvrirait toutes les habitations autour. Elle serait financée en partie par des subventions (DETR).

- **Organisation des vœux : Dimanche 15 Janvier**

La date des vœux pour l'année 2023 a été fixé au Dimanche 15 Janvier à 15h. Toutes les Frégouilloises et tous les Frégouillois y sont conviés.

- **Recensement de la population**

Mme Sabrina Montagnese, notre secrétaire de mairie, sera notre agent coordination pour ce recensement et M Jean Marc Fajolle sera, quant à lui, notre agent recenseur. Il passera dans chaque foyer pour recenser toute la population de notre commune.

- **Licence IV**

Suite à l'opportunité que la préfecture nous a donné d'acquérir une licence IV, Mr Nicolas Gely a effectué une formation de 5 jours pour l'obtention de cette licence. Cette formation effectuée, M Gely devient le garant de notre nouvelle Licence IV.



- **Questions diverses**

A la dernière réunion nous avons voté l'extinction des lumières dans le village. M le maire nous signale que cette extinction se fera prochainement de 23h à 6h

Sur la demande de M dessolas, nous ferons l'achat d'une télé que nous poserons contre le mur de la salle du conseil. Celle-ci sera reliée un ordinateur afin de pouvoir visualiser des documents lors des réunions. De cette façon, nous éviterons d'imprimer des documents en version papier. Cet achat sera mis sur le budget de 2023.

Liste des délibérations prises

- Délibération : Frais de scolarité pour une élève de Monferran Savès
- Délibération : Convention de reversement de la taxe d'aménagement perçue par la commune de Frégouville à la communauté de communes Gascogne Toulousaine (terrain de rugby)
- Délibération pour l'indemnisation des heures supplémentaires et/ou complémentaire
- Délibération : Mutuelle et prévoyance pour les agents.
- Délibération : Mise en place du CNAS selon l'action sociale (Ajournée).

<p style="text-align: center;">Le Maire,</p>  <p style="text-align: center;">Darolles Jean-Claude</p>	<p style="text-align: center;">Le secrétaire de séance</p>  <p style="text-align: center;">Aries Eric</p>
--	--

L'ordre du jour étant épuisé, M le maire lève la séance à 22h42.